



# Cahier des charges de consultation pour la formation des professionnels de la maintenance des engins



## **A. Table des matières**

A.	Table des matières .....	1
B.	Éléments de contexte.....	2
1.	Présentation .....	2
2.	Contexte de la commande .....	3
3.	La commande .....	3
C.	Attentes techniques .....	4
1.	Formations et structure de la prestation .....	4
2.	Démarche et méthodologie .....	7
3.	Pilotage.....	7
4.	Calendrier de réalisation.....	8
5.	Profil du prestataire & du(des) formateur(s) .....	8
6.	COMMERCIALISATION DES PLACES.....	8
D.	Éléments financiers .....	9
1.	Modalités de Financement .....	9
2.	Modalités de décaissement .....	9
3.	Conventionnement .....	9
E.	Modalités de réponse du prestataire de formation.....	10
1.	Forme de la réponse .....	10
2.	Pour répondre.....	10
3.	Critères de sélection retenus.....	11
F.	Annexes .....	12
1.	bordereau de réponse .....	12

## B. Éléments de contexte

### 1. PRÉSENTATION

Le FIAF (Fonds Interprofessionnel d'Assurance Formation) a été créé en octobre 2015 à la suite d'un accord interprofessionnel. Le FIAF est une association loi 1901, gérée paritairement. Son Conseil d'Administration est le reflet de son esprit paritaire : il regroupe dix titulaires (et dix suppléants) issus des organisations patronales et salariales suivantes : U2P, MEDEF, CPME, COGETRA, UT CFE-CGC, USTKE, USOENC, CSTNC. La CSTC-FO marque sa volonté de rejoindre le projet par son adhésion à l'accord interprofessionnel.

La révision du livre V du code du travail de la Nouvelle-Calédonie, intègre le FIAF dans le paysage de la formation professionnelle continue comme un outil interprofessionnel.

Agréé par la Nouvelle-Calédonie, interprofessionnel, la principale ressource du FIAF réside dans la collecte d'une contribution patronale de 0.2% de la masse salariale des entreprises du privé, dès le premier salarié.

Jusqu'en 2020, le FIAF fonctionnera en mode expérimental. L'objectif étant de mesurer et de valider l'apport et la pertinence de l'existence du Fonds pour les employeurs de la Nouvelle-Calédonie.

Ses missions et son positionnement dans le champ de la formation professionnelle continue sont les suivantes :

<b>Missions</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✦ <b>Assurer le financement</b> des actions de formation choisies par les entreprises pour leurs salariés.</li><li>✦ <b>Accompagner les entreprises</b> ainsi que les branches professionnelles dans la définition de leurs besoins de formation.</li><li>✦ <b>Améliorer la lisibilité</b> de l'offre de formation de la Nouvelle-Calédonie.</li><li>✦ <b>Financer et conduire</b> des programmes d'études dans le domaine de la formation professionnelle.</li></ul>
-----------------	---

Dans cette perspective, le FIAF accompagne **les secteurs BTP/MINE dans la définition de leurs besoins en maintenance des engins**, matérialisée par le présent cahier des charges.

Par ailleurs, le FIAF entend accompagner ces mêmes secteurs sur le financement de leurs actions à destination des salariés du secteur privé, en achetant les formations qu'ils qualifient de prioritaires.

## 2. CONTEXTE DE LA COMMANDE

L'activité de maintenance des engins est portée par deux secteurs : le BTP et la mine.

Pour alimenter la programmation annuelle, le FIAF s'est positionné sur une réunion à l'initiative de l'EFPA pour pouvoir recenser les besoins des secteurs BTP/MINE sur les axes de la maintenance des engins miniers et de matériels de travaux publics et les traduire en termes de programmation annuelle.

Un atelier mené conjointement en juin 2018 par l'EFPA, la DFPC et le FIAF a permis de regrouper les professionnels des secteurs concernés et de travailler de manière collaborative sur :

- Les besoins en recrutement du secteur (volet DFPC – hors champ FIAF)
- **L'identification des besoins en compétences professionnelles des techniciens en maintenance d'engins miniers et de matériels des TP et des techniciens supérieurs en maintenance d'engins miniers et de matériels des TP.**

Les professionnels réunis dans le cadre de cet atelier, ont ainsi mis l'accent sur des compétences spécifiques aujourd'hui non maîtrisées ou partiellement maîtrisées sur les 2 métiers. Cette réflexion vient en complément de l'action en faveur des demandeurs d'emploi menée par la DFPC, et s'inscrit dans une logique inter-sectorielle.

Les impacts attendus suite à la mise en place du plan de formation commandé par le FIAF sont :

- L'amélioration du service rendu aux consommateurs à travers la montée en compétences des salariés.
- Le renforcement des compétences comportementales, transversales et humaines des salariés en place

## 3. LA COMMANDE

Le FIAF sollicite les prestataires de formation pour la mise en place d'actions de formation visant le développement des compétences des métiers suivants :

- Technicien en maintenance d'engins miniers et de matériels des TP
- Technicien supérieur en maintenance d'engins miniers et de matériels des TP

Ces formations seront à destination des salariés du secteur privé.

Les prestataires de formation ont la possibilité de positionner leur réponse sur un ou sur les deux métiers cités ci-dessus. Il est impératif que la réponse concerne l'intégralité des thématiques de formation identifiées pour chacun des deux métiers.

## C. Attentes techniques

### 1. FORMATIONS ET STRUCTURE DE LA PRESTATION

La prestation se structurera donc autour des deux axes (métiers) suivants :



Technicien en  
maintenance



Technicien supérieur  
en maintenance



#### **Constatations récurrentes**

Manque de compétences sociales et de  
savoir-être  
Manque de respect du matériel  
Manque de méthode

Les formations proposées autour des deux métiers doivent répondre aux thématiques identifiées plus bas et aux impacts attendus :

- Amélioration du service rendu aux consommateurs à travers la montée en compétences des salariés.
- Renforcement des compétences comportementales, transversales et humaines des salariés en place

Cela présupposera une ingénierie pour chacune des actions de formation qui seront proposées pour répondre aux axes cités ci-dessus.

Les problématiques de chaque métier (identifiées et confirmées par les professionnels) sont détaillées plus bas ainsi que les publics ciblés, les besoins en formation et les résultats attendus.

Il est attendu du prestataire qu'il soit en mesure de prendre en compte dans sa réponse les attentes exprimées par les professionnels présentées ci-après et de les exprimer clairement dans sa proposition.

## TECHNICIEN EN MAINTENANCE



### Thématique T1

## Comment lire un schéma et exploiter au mieux les informations qu'il contient ?



Il est attendu, par le biais de la formation, que les salariés puissent

- Réaliser une prestation de qualité
- Acquérir plus d'autonomie dans le contrôle (autonomie dans la recherche de documents techniques)

#### ◇ Quel type de schéma ?

- ◇ Électrique / Pneumatique /Hydraulique

#### ◇ Public cible (salariés du secteur privé)

- ◇ Catégorie socioprofessionnelle : technicien
- ◇ Personnel avec expérience professionnelle mais pas forcément de diplôme équivalent

#### ◇ Nombre de salariés à former

- ◇ En 2019 : une vingtaine

### Thématique T2

## Quelles étapes pour réaliser un diagnostic de qualité ?



Il est attendu, par le biais de la formation, que les salariés puissent

- Réaliser une prestation de qualité par un diagnostic fiable et argumenté
- Acquérir plus d'autonomie
- Rédiger des rapports d'intervention de qualité (remontée d'informations, formalisation, méthodologie, utilisation de la documentation technique)

#### ◇ Quel type de diagnostic ?

- ◇ Recherche de panne sur circuit électrique, pneumatique, hydraulique, mécanique
- ◇ 2 phases de la maintenance à prendre en compte : Curative / Préventive

#### ◇ Public cible (salariés du secteur privé)

- ◇ Catégorie socioprofessionnelle : technicien
- ◇ Personnel avec expérience professionnelle mais pas forcément de diplôme équivalent

#### ◇ Nombre de salariés à former : En 2019 : Une vingtaine

◇ **Thématique T3**

## Améliorer le service en renforçant ses compétences de base en maintenance.

Il est attendu, par le biais de la formation, que les salariés puissent

- Réaliser une prestation de qualité
- Consolider leurs compétences en bases de la maintenance
- Maîtriser des méthodologies de maintenance (Nouvelles technologies)
- Acquérir plus d'autonomie dans la recherche de documents techniques
- Respecter des règles (règles de vie, d'organisation, liens hiérarchiques, sécurité)



◇ **Public cible (salariés du secteur privé)**

- ◇ Catégorie socioprofessionnelle : technicien
- ◇ Personnel avec expérience professionnelle mais sans nécessairement de diplôme

◇ **Nombre de salariés à former**

- ◇ En 2019 : Une vingtaine

## TECHNICIEN SUPERIEUR EN MAINTENANCE



**Thématique TS1**

## Comment optimiser au mieux la gestion de la maintenance ?

Il est attendu, par le biais de la formation, que les salariés puissent :

- Optimiser la gestion de la maintenance (Anticiper, prioriser, planifier)
- Améliorer le rendement (Réduire le temps d'arrêt des machines)
- Renforcer les compétences comportementales, transversales et humaines



◇ **Public cible (salariés du secteur privé)**

- ◇ - Catégorie socioprofessionnelle : Technicien
- ◇ - Personnel avec expérience confirmée et diplôme niv III (BTS)

◇ **Nombre de salariés à former**

- ◇ En 2019 : Une dizaine

## 2. DÉMARCHE ET MÉTHODOLOGIE

Il est attendu du prestataire de formation un plan de formation continue pour les professionnels en maintenance d'engins miniers et TP, qui prendra en compte les réalités du terrain et ses contraintes.

Il est attendu la livraison d'une ingénierie comprenant :

- Trois formations maximum par thématique ciblant des compétences clés. En fonction des besoins déterminés sur les secteurs, il peut être proposé plusieurs sessions par formation.
- Une fiche pédagogique détaillée par formation
- Un calendrier détaillé de mise en œuvre sur l'année 2019
- Une éventuelle notion de "parcours" proposé pour chacun des métiers
- Un système d'évaluation comprenant des évaluations des compétences, des évaluations à chaud,
- Un modèle d'évaluation à froid et une méthodologie de mise en œuvre (*Cette évaluation permet de questionner le rapport entre l'objectif de la formation qui a été suivie et le résultat sur le comportement du stagiaire une fois de retour sur son poste de travail*).

La pédagogie mise en œuvre par le prestataire de formation doit être innovante et multi-modale :

- Il est attendu de l'organisme de formation qu'il exploite toutes les possibilités de mise en œuvre permettant de créer une continuité dans les apprentissages, au-delà de la période de face à face classique. (Suivi en entreprise, plateforme numérique en fonction des réalités de terrain ...)
- Il est attendu que les employeurs aient une visibilité forte de l'évolution des compétences de leurs salariés en formation.
- Le projet pédagogique met en jeu tous les acteurs et comporte un volet communication auprès des salariés (des kits de communication/ d'auto évaluation à destination des employeurs et des salariés...).

## 3. PILOTAGE

Le pilotage du déploiement du plan de formation sera assuré par le comité technique qui est composé de la chef de projet en charge du dossier au sein du FIAF, de la directrice et de tout autre membre de l'équipe du FIAF qui assurerait le suivi du projet.

Des réunions de suivi seront organisées régulièrement par le prestataire de formation afin de tenir le comité technique au courant des avancés des formations et de permettre l'ajustement du dispositif mis en place avec le soutien des membres du comité technique.

Les commanditaires seront systématiquement invités à ces réunions de suivi.



#### 4. CALENDRIER DE RÉALISATION

Le calendrier de réalisation qui peut suivre une logique de parcours est adapté aux contraintes des secteurs. Il se déploie sur une année ou plus et peut selon le besoin concerner différentes zones géographiques.

#### 5. PROFIL DU PRESTATAIRE & DU(DES) FORMATEUR(S)

Profil du(des) formateur(s) : Ancien professionnel ou professionnel en exercice, très au fait des problématiques des entreprises et de la culture d'entreprise. Il justifie d'au moins 5 ans d'expérience dans des postes d'encadrement en maintenance des engins. S'il n'est pas un professionnel de la pédagogie, il sera alors accompagné d'un responsable formation lui permettant de structurer son action.

Les intervenants sont clairement identifiés dans la proposition et les CV sont joints à la proposition. Plusieurs formateurs peuvent être proposés et dans ce cas la participation de chacun est clairement identifiée.

#### 6. COMMERCIALISATION DES PLACES

La commercialisation des places est effectuée par le prestataire qui s'engage à réaliser les actions de communication nécessaires à la bonne information des publics identifiés garantissant et facilitant ainsi le taux de remplissage des sessions de formation.

Il précise la démarche et les actions identifiées pour répondre à cette obligation.

**La liste des inscrits est soumise au FIAF pour validation une semaine avant le démarrage de la formation.**

Les stagiaires entrant dans ces sessions de formation doivent être éligibles aux financements du FIAF à savoir :

- Être salarié du secteur privé
- Dépendre d'une entreprise employeuse à jour de ses cotisations CAFAT

Les sessions de formation pourront démarrer sous condition d'un effectif minimum détaillé dans le paragraphe 3 – Conventionnement de la partie relative aux éléments financiers.

Si l'effectif maximum de stagiaires défini par le prestataire n'est pas atteint, le prestataire peut ouvrir les sessions à des publics hors champs FIAF qui seront alors décomptés de la facture finale.

Afin de soutenir la commercialisation de ces parcours de formation, il est attendu que le prestataire prévoit un plan de communication qui devra être détaillé dans sa réponse.

Ce plan est à l'initiative du prestataire de formation et sera géré par ses soins. Le FIAF se réserve un droit de regard et de validation systématique de toutes les actions de communication prévues et mises en place.

## **D. Eléments financiers**

### **1. MODALITÉS DE FINANCEMENT**

Le FIAF achète ces actions de formation dans le cadre de sa sélection des offres de formation (SOF).

### **2. MODALITÉS DE DÉCAISSEMENT**

- Un premier décaissement sous forme d'avance au démarrage de la formation, soit 30% du coût pédagogique global de la convention.
- Un décaissement à mi-parcours sur présentation du compte rendu de la réunion de mi-parcours
- Le solde sur présentation des bilans finaux ainsi que des éléments de fin de formation.

Les enquêtes à froid ne sont pas exigées pour le décaissement du solde. En revanche le prestataire de formation s'engage à les fournir à 6 et 12 mois, sans quoi son enregistrement au FIAF pourrait être suspendu pendant une durée d'un an.

### **3. CONVENTIONNEMENT**

Le conventionnement est effectif dès que les exigences du financeur sont remplies.

Le démarrage des actions de formation ne sera effectif qu'à condition que chaque session remplisse les modalités suivantes :

- Un minimum de 80% de stagiaires salariés à l'inscription
- 2 salariés maximum par entreprise, par session,
- Que l'éligibilité de tous stagiaires entrant dans le champ du FIAF soit validée par le financeur 5 jours ouvrés avant le démarrage de la formation

Le prestataire de formation accepte de fait de soutenir les actions transverses du FIAF le cas échéant (détection de l'illettrisme...). Il facilitera le recueil et la transmission d'informations et/ou l'accueil de prestataires travaillant sur des projets connexes.

## **E. Modalités de réponse du prestataire de formation**

### **1. FORME DE LA RÉPONSE**

La réponse à cette consultation doit impérativement se faire au moyen du bordereau de réponse « BR PROJET MAINTENANCE DES ENGINS » téléchargeable sur le site internet [www.fiaf.nc](http://www.fiaf.nc)

Ce bordereau de réponse contient les onglets suivants :

- Mode d'emploi
- Le prestataire
- Argumentaire
- Profil(s) Formateur(s)
- Pédagogie
- Calendrier 2019
- Organisation du dispositif
- Pilotage et suivi
- Recrutement et communication
- Système d'évaluation
- Les coûts

Tous les onglets sont à remplir sauf les onglets "Menus" - qui contient tous les menus déroulants indiqués par une case jaune (il est inutile de remplir, il faut choisir un item) - et "Mode d'emploi".

**Aucun logo, aucune mention du prestataire de formation ne doit apparaître en dehors des cases le demandant.**

**Attention, le prestataire ne répond que sur la base du bordereau de réponse. La commission d'approbation statuera à partir des bordereaux, totalement anonymisés afin de garantir l'impartialité de traitement. Si les bordereaux ne sont pas dûment remplis, ou identifient le prestataire, alors la commission de consultation écartera son dossier. Toutes les pièces jointes sont anonymisées également.**

**La non divulgation des offres proposées est garantie aux prestataires de formation.**

### **2. POUR RÉPONDRE**

Interlocutrice : pour toute question, contactez Stéphanie CANO, Chef de projet au FIAF. Proposition à renvoyer UNIQUEMENT par mail à [stephanie.cano@fiaf.nc](mailto:stephanie.cano@fiaf.nc) et [contact@fiaf.nc](mailto:contact@fiaf.nc)

**Date de retour de la proposition :**

La réponse est attendue pour le **31 janvier 2019 – 16 heures**

### Planning des phases :

- Rendu le 31 janvier 2019 – 16 heures
- Retour commission au plus tard le 22 février 2019 – 16 heures

### 3. CRITÈRES DE SÉLECTION RETENUS

L'objectif est de valider le respect des exigences au regard des besoins exprimés et des éléments imposés par le présent cahier des charges.

Critères	Éléments observés	Notation
<b>Critères d'achat</b>	Réponse conforme aux exigences et besoins identifiés	Eliminatoire
	Respect de l'anonymat de la réponse garantissant la non identification du prestataire répondant au présent cahier des charges (hors onglet prestataire)	Eliminatoire
<b>Prestataire</b>	Expériences / Références du prestataire	<b>4</b>
	Profil(s) formateur(s)	<b>8</b>
	<b>SOUS TOTAL</b>	<b>12</b>
<b>Méthodologie et ingénierie</b>	Pédagogie mise en œuvre	<b>8</b>
	Calendrier de réalisation (cohérence de la programmation ...)	<b>5</b>
	Organisation du dispositif (logistique proposée, identification des plateaux techniques, ...)	<b>5</b>
	Modalités de pilotage et de suivi (identification des interlocuteurs, de leur rôle ...)	<b>4</b>
	Modalités de recrutement des stagiaires et communication	<b>3</b>
	Système d'évaluation proposé	<b>3</b>
	<b>SOUS TOTAL</b>	<b>28</b>
<b>Divers</b>	Réponse aux attentes des professionnels clairement exprimée	<b>3</b>
	Qualité de la réponse (orthographe, syntaxe, ...)	<b>2</b>
	<b>SOUS TOTAL</b>	<b>5</b>
		<b>45</b>

Le critère de coût n'étant pas le critère prépondérant, il sert à la commission d'approbation à départager des offres très similaires (écart de notation inférieur à 5).

La commission d'approbation se réserve le droit de rendre une consultation infructueuse si elle juge les coûts de la meilleure offre technique injustifiés ou irréalistes. Elle relancerait alors une consultation.

Critères	Éléments observés	Appréciation
Coûts	Pédagogiques	
	Administratifs	
	Logistiques	

## **F. Annexes**

### **1. BORDEREAU DE RÉPONSE**